

Programme de la Formation
MATÉRIAUX BIO-SOURCÉS
1 jour soit 7 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : Matériaux bio-sourcés
Date(s) : mercredi 14 novembre 2018
Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

CONTEXTE GÉNÉRAL

La mise en place des labels « bâtiment biosourcé » et "E+C- Energie carbone" montrent que des évolutions importantes dans la manière de concevoir et de construire des bâtiments sont en cours En France.

De plus en plus de maitre d'ouvrages, de concepteurs et de constructeurs réalisent ou souhaitent réaliser des opérations de plus en plus ambitieuses à partir des matériaux biosourcés.

La France fait partie des pays leaders dans le domaine de l'usage des matériaux biosourcés pour la construction en raison notamment :

- De ressources agricoles et forestières mobilisables à grande échelle.
- D'un système réglementaire et normatif relativement souple et favorable à l'émergence de nouvelles manières de construire.
- D'acteurs très actifs (filières locales, associations professionnelles, concepteurs et constructeurs engagés, etc.).
- De l'appui des pouvoirs publics et de nombreuses collectivités territoriales.

PRISE EN CHARGE

Dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez : FIF PL, ACTALIANS, FAFIEC, AGEFOS, etc.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Alternance d'aspects théoriques et conceptuels avec des exemples de d'opérations réalisées sous la direction d'architectes.

Module
Matériaux bio-sourcés
1 jour soit 7 heures de formation

Type : Blended-learning

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : mercredi 14 novembre 2018, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30
Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Découvrir les ressources disponibles en France aujourd'hui et demain.
- Comprendre l'articulation entre réglementation et règles de conception de bâtiments.
- Connaître les espaces de liberté et d'innovation qu'offre la réglementation.

- Découvrir des exemples d'opérations réalisées par des professionnels

FORMATEUR(S)

FLOISSAC Luc

OUTILS PÉDAGOGIQUES

PROGRAMME

1. Contexte réglementaire et normatif dans le domaine de la construction

- Prendre en compte l'environnement technique, réglementaire, normatif
- Etablir et appliquer un référentiel de conception et de mise en oeuvre reconnu.
- Caractériser un matériau et valider son aptitude à l'usage dans la construction.
- Réaliser et appliquer un référentiel de formation dédié aux ressources employées.
- Construire avec des ressources locales dans le cadre d'un marché public.

2. Qualité environnementale, matériaux et systèmes constructifs

- Normes et méthodes d'analyse de la qualité environnementale des matériaux de construction
- Les FDES (Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires)
- Les DEP (Déclarations Environnementales de Produits)
- Comparaison de données environnementales de produits conventionnels / biosourcés.
- Le label bâtiment biosourcé
- Le label E+C-.

3. Exemples de marche à suivre pour les filières locales (bois, paille, chanvre, ...)

- La filière paille, stratégie, avancement, démarche.
 - °Organisation de la filière.
 - °Qualification du matériau, principaux enseignements.
 - °Règles professionnelles, démarche et aperçu du contenu.
 - °Référentiel de formation, mise en oeuvre, contenu, organisation.
- La filière bois local
 - °La démarche « Bois des Alpes »
 - °Des outils de promotions variés : , Certification, Systèmes de Garantie Participative (SGC), Appellation d'Origine Contrôlée
- (AOC), ...
 - °Une collectivité locale à l'ouvrage, la région Corse.
 - °Exemples de réalisation dans le cadre de marchés publics.
- Exemples d'opérations

Dans la même journée aura lieu une intervention de la part de la DREAL et de ENVIROBAT (ci-dessous les détails) :

DREAL Centre-Val de Loire : Céline MENDEZ

ENVIROBAT Centre : Florence TALPE

- Filière vertes du bâtiment : Les missions de la DREAL Centre-Val de Loire
- L'action d'ENVIROBAT Centre sur les matériaux biosourcés
- Deux structures pour :
 - Réponses ponctuelles aux sollicitations des professionnels (techniques & réglementaire)
 - Veille connaissance & territoire
- Concrètement, en région (Outils, etc.)
- Échanges sur les constats et besoins du territoire

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

FORMATION : MATÉRIAUX BIO-SOURCÉS

Module : Matériaux bio-sourcés

Date(s) : mercredi 14 novembre 2018, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

Durée : 1 jour soit 7 heures

Places limitées à : 12

Date de clôture des inscriptions : 10/11/2018

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO/EP (ACTALIANS)
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : Matériaux bio-sourcés		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	ADHÉRENT (MA)	200,00 € €
	NON ADHÉRENT (MA)	230,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1 – Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner et les documents de synthèse.
 - 2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de fin de formation est adressée au participant après la formation sous condition de l'émargement de la feuille de présence.
 - 3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.
 - 4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR). Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif.
- En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.
Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.
En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité.
La MA Centre se réserve le droit de reporter
ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.